

Médecins : un nouvel Observatoire de l'accès aux soins



© 2024 Les Echos Publishing

Dans la nouvelle convention, les médecins ont pris des engagements collectifs au travers d'indicateurs mesurables concernant l'accès aux soins. 10 indicateurs ont ainsi été retenus, comme la stabilisation de la part des patients ALD sans médecin traitant (à 2 %), l'augmentation de la file active moyenne des médecins libéraux (+2 % par an), l'augmentation du nombre de contrats d'assistants médicaux (+10 % par an) ou encore l'augmentation de l'installation des médecins dans les zones sous dotées (+7 % par an).

Une publication trimestrielle

Ces objectifs ne sont pas opposables à chaque médecin, mais chaque médecin doit pouvoir mesurer les conditions dans lesquelles il peut s'engager pour répondre aux tensions sur l'accès aux soins. C'est tout l'objet de ce nouvel observatoire de l'accès aux soins, qui va permettre de suivre le plus finement possible l'évolution des engagements collectifs. Des mesures pourront ensuite être prises, si besoin, mais sans sanctions individuelles des médecins, ni remise en cause des revalorisations d'honoraires programmées. La publication des résultats des indicateurs aura lieu tous les trimestres.

